

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

GUIDE À L'INTENTION DES RESPONSABLES DE CAMPAGNE LOCAUX

16-22 SEPTEMBRE 2017



PARTAGER POUR ALLER PLUS LOIN

#MOBILITYWEEK



Secrétariat européen:

EUROCITIES

1 Square de Meeûs/B-1000 Bruxelles – BELGIQUE

juan.caballero@eurocities.eu

Tél.: +32 2 552 08 75

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION AU GUIDE: UN OUTIL DE BASE À L'INTENTION DES RESPONSABLES LOCAUX DE LA CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ	2
CONTRIBUTION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ À LA MOBILITÉ URBAINE DURABLE	2
COMMENT PARTICIPER?	4
LE PRIX DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ	5
7 JOURS D'ACTIVITÉS SUR LE THÈME DE LA MOBILITÉ DURABLE	6
Transports publics	7
Vélo	9
Marche	10
Gestion de la mobilité	11
Utilisation responsable de la voiture	13
Loisirs et shopping: une mobilité durable et intelligente pour stimuler l'économie locale	15
Shopping	16
Mobilité et santé	16
Voies vertes	17
MESURES PERMANENTES	19
JOURNÉE SANS VOITURE	20
INFORMATION ET COMMUNICATION	23
SUIVI ET ÉVALUATION	25



INTRODUCTION AU GUIDE: UN OUTIL DE BASE À L'INTENTION DES RESPONSABLES LOCAUX DE LA CAMPAGNE EN FAVEUR DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Ce guide a été conçu dans le but de fournir des informations d'ordre général aux autorités locales prévoyant de participer à la prochaine édition de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ, du 16 au 22 septembre 2017, la campagne européenne en faveur d'une mobilité urbaine durable. Il détaille les conditions requises pour s'inscrire en ligne à la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ.

Ce guide s'inspire de l'expérience des villes européennes qui ont déjà organisé une SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ par le passé. Il propose des idées très utiles pour l'organisation d'activités pertinentes et la mise en place de mesures permanentes. Il consacre un chapitre entier à la participation au prix de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ.

Il est recommandé aux autorités locales de tenir compte de ces lignes directrices lors de l'organisation de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ, mais libre à elles de les adapter à leurs spécificités locales. Les informations contenues dans ce guide ne sont pas exhaustives et de nouvelles idées continueront de l'alimenter.

Vous trouverez des informations complémentaires d'une part dans le guide des meilleures pratiques, qui propose des exemples d'activités de sensibilisation très utiles, mais aussi dans les lignes directrices thématiques, qui sont axées sur le thème annuel. Celles-ci sont publiées chaque année et peuvent être consultées sur le site web.

CONTRIBUTION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ À LA MOBILITÉ URBAINE DURABLE

La Commission européenne a défini deux objectifs ambitieux pour la mobilité urbaine: l'élimination progressive des voitures roulant aux carburants conventionnels dans les villes d'ici 2050 et le passage à une logistique urbaine zéro émission dans les grands centres urbains d'ici 2030. La commissaire européenne en charge des transports, Violeta Bulc, se concentrera sur quatre domaines prioritaires: l'innovation, la numérisation, la décarbonisation et les citoyens.

Contexte

En 2000, la commissaire en charge de l'environnement à l'époque, Margot Wallström, lança la Journée sans voiture à l'échelle européenne. Cette initiative était pour les villes d'Europe l'occasion de démontrer leur intérêt pour les questions environnementales. Pendant toute une journée, le 22 septembre, les autorités locales présentèrent leur centre urbain sous un autre jour en y interdisant la circulation automobile, en encourageant l'utilisation de modes de transport durables et en sensibilisant le public à l'impact environnemental de ses choix en matière de transport.

Cette journée sans voiture ayant été un véritable succès, une **SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ** est organisée chaque année depuis 2002, du 16 au 22 septembre. Plus de 400 autorités locales de 23 pays y ont participé dès la première édition.

L'intérêt pour la **SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ** n'a cessé de croître, et l'opinion publique est apparemment très favorable à cette initiative puisque plus de 80 % des personnes interrogées la soutiennent. La plupart des Européens reconnaissent également que cette campagne est très utile pour attirer l'attention sur l'utilisation excessive de la voiture dans les villes. Les **MOBILITY ACTIONS** répondront à leur demande en étendant sa campagne à toute l'année.

De quoi s'agit-il exactement?

La campagne européenne sur la promotion d'une mobilité urbaine durable, la **SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ**, est une excellente occasion d'expliquer les difficultés auxquelles se heurtent les villes lorsqu'elles tentent de changer les habitudes et de mettre en place une stratégie de transport plus durable.

Les autorités locales sont encouragées à organiser des activités de sensibilisation autour de sujets et d'un thème donnés, et à mettre en place des mesures permanentes en vue d'améliorer la durabilité des transports dans leur ville.

La **SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ** permet aussi aux acteurs locaux de se réunir et de débattre des différents aspects de la mobilité et de la qualité de l'air, de trouver des solutions innovantes pour réduire l'utilisation et les émissions des voitures, et d'expérimenter de nouvelles technologies ou mesures d'aménagement.

La **SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ** est l'occasion de réfléchir à la façon dont nous voulons utiliser les rues de nos villes, et de débattre de solutions concrètes aux problèmes tels que la pollution atmosphérique, les nuisances sonores, les encombrements, les accidents de la circulation et les problèmes de santé.

La **SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ** est une occasion d'entreprendre différentes activités et sert de plateforme aux autorités locales, aux organisations et aux associations pour:

- Promouvoir leurs initiatives en matière de mobilité urbaine durable.
- Sensibiliser l'opinion aux effets dévastateurs des pratiques de mobilité urbaine actuelles sur l'environnement et la qualité de vie.
- Établir des partenariats avec les acteurs locaux.
- Participer à une campagne de dimension européenne, en partageant avec d'autres villes une identité et un objectif communs.
- Mettre en valeur la volonté des autorités locales de mettre en œuvre des politiques de transport urbain durable.
- Introduire de nouvelles politiques et des mesures permanentes.

Des partenariats pour une mobilité durable

La mise en place d'une mobilité intelligente et durable est un processus de longue haleine qui requiert non seulement un soutien politique mais aussi des partenariats solides. Les autorités locales sont encouragées à former des partenariats et à impliquer autant que possible les acteurs locaux. Chaque autorité locale doit rechercher des partenaires locaux appropriés pour

l'organisation des différents événements, et coordonner la préparation de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** en étroite coopération avec eux.

Les municipalités peuvent donc s'associer à des organisations de transport (public), à des associations environnementales, médicales et sportives, à des entreprises locales (y compris leurs contacts externes, c'est-à-dire leurs clients, fournisseurs et partenaires), aux médias (locaux), etc.

Les entreprises sont souvent désireuses de participer à de tels événements afin de montrer qu'elles acceptent leur responsabilité dans la lutte contre le changement climatique et qu'elles sont soucieuses de la communauté et de la santé de leurs salariés. Les autorités locales sont invitées à utiliser ces arguments pour trouver de nouveaux partenaires.

Les entreprises, les organisations et les autres partenaires potentiels qui ne peuvent pas participer à la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** (16-22 septembre), mais qui prévoient d'organiser des activités complémentaires au cours de l'année, peuvent s'inscrire de manière individuelle. Grâce à notre outil **MOBILITYACTIONS**, ces organisations peuvent se rendre sur www.mobilityweek.eu et enregistrer leurs actions en vue de promouvoir une mobilité urbaine durable et intelligente à tout moment de l'année.

COMMENT PARTICIPER?

Toutes les villes, même celles qui ne se trouvent pas en Europe, sont invitées à participer à la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**. Leur inscription en ligne ne sera approuvée que si elles organisent un événement ou une activité en rapport avec la mobilité urbaine durable.

Trois critères de participation ont été définis:

- Organiser une semaine d'activités autour du thème principal de l'année.
- Mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure permanente visant à inciter les citoyens à délaisser la voiture au profit de moyens de transport plus respectueux de l'environnement.
Dans la mesure du possible, au moins l'une de ces mesures devrait consister en une réaffectation permanente de l'espace routier en faveur des piétons, des cyclistes ou des transports publics, par exemple un élargissement des trottoirs, l'aménagement d'une nouvelle piste cyclable ou d'une voie réservée aux autobus, la mise en place d'un nouveau programme de modération du trafic ou l'abaissement des limites de vitesse. Les mesures permanentes déjà mises en œuvre au cours de la même année peuvent aussi être prises en compte à condition qu'elles soient mises en évidence durant la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** (16-22 septembre).
- Organiser la Journée sans voiture, de préférence le 22 septembre, en réservant un ou plusieurs espaces aux piétons, aux cyclistes et aux transports publics pendant au moins une journée (une heure avant jusqu'à une heure après les heures de travail).

Les autorités locales qui satisferont aux trois critères ci-dessus deviendront des «Golden Participants» (Participants en or) et seront éligibles au prix de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** (voir le chapitre intitulé «Le prix de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**»).

Comment s'inscrire?

Après vous être inscrit pour la première fois ou après vous être connecté sur le compte créé l'an dernier, vous serez invité à remplir le formulaire d'inscription en ligne sur www.mobilityweek.eu

La charte de la Semaine européenne de la mobilité (consultable à l'adresse www.mobilityweek.eu) doit être signée par une autorité locale de haut niveau. Elle doit ensuite être transmise à votre coordinateur national ou au secrétariat européen.

Pour remplir le formulaire d'inscription dédié aux autorités locales, vous devrez fournir les renseignements ci-après:

- Le nom, la fonction et les coordonnées de la personne principale en charge de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** et des questions de la presse au sein de la municipalité.
- Les actions/événements (en rapport avec le thème de l'année) organisés dans le cadre de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**, et le programme correspondant.
- Les mesures permanentes qui seront mises en œuvre au cours de l'année.
- Des informations concernant la ou les zone(s) où les véhicules particuliers seront interdits.

Une fois l'inscription en ligne effectuée, la coordination nationale ou européenne validera la proposition. Dès qu'elle aura été approuvée, vous recevrez un e-mail de confirmation automatique. Ce n'est qu'alors que les activités de la ville seront publiées en ligne, sous la rubrique «**EUROPEANMOBILITYWEEK Participants**» (participants à la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**). L'e-mail de confirmation contiendra des données de connexion au site Internet afin de permettre à la municipalité de mettre à jour les informations fournies (par exemple, des modifications au programme).

La signature de la charte n'est obligatoire que si vous souhaitez participer au prix de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**.

LE PRIX DE LA SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ

Le prix de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** récompense les activités organisées par les autorités locales dans le cadre de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**. Il vise à promouvoir les campagnes qui ont démontré leur efficacité et à sensibiliser l'opinion à la nécessité d'agir au niveau local dans le domaine de la mobilité urbaine durable. Les finalistes sont mis à l'honneur lors d'une cérémonie prestigieuse organisée à Bruxelles, et sont présentés dans différentes publications. Le lauréat du prix de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** aura droit à une vidéo mettant en valeur ses réalisations en tant que défenseur du transport urbain durable en Europe.

Critères d'éligibilité

Les autorités locales sont éligibles au Prix de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** si elles:

1. Se sont inscrites en ligne sur le site www.mobilityweek.eu
2. Ont renvoyé la charte dûment signée.
3. Sont des «Golden Participants» (Participants en or), c'est-à-dire qu'elles satisfont aux trois critères.
4. Sont situées dans l'UE-28, dans un pays candidat, dans un pays potentiellement candidat à l'adhésion à l'UE faisant partie du processus de stabilisation et d'association (PSA), dans un pays membre de l'EEE ou de l'AELE. Il s'agit des pays ci-après: Albanie, Allemagne, ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo*, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège,

Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Critères d'évaluation

Un jury indépendant d'experts de la mobilité urbaine jugera:

1. La qualité des activités en rapport avec le thème annuel.
2. Le plan d'action pour les événements et la participation du public.
3. La stratégie de communication.
4. L'impact de la(des) mesure(s) permanente(s).
5. Le degré de collaboration avec les acteurs locaux.

Procédure de candidature

Les autorités locales souhaitant se porter candidates pour le Prix de la SEMAINE EUROPEENNE-DE LA MOBILITÉ doivent:

1. Remplir le formulaire de candidature en anglais (max. 20 pages), en fournissant des informations détaillées sur l'autorité locale, les événements et activités organisés, les mesures permanentes mises en œuvre ainsi que la nature et les contributions des partenaires.
2. Envoyer le formulaire de candidature par e-mail ainsi qu'une copie numérique dûment signée de la charte et une carte de la zone fermée à la circulation automobile lors de la Journée sans voiture.
3. Fournir la documentation d'appui: outils de communication, coupures de presse, vidéos et images (de préférence en haute résolution).

Le formulaire de candidature est disponible en ligne.

Cérémonie et remise des prix

La cérémonie de remise du prix de la SEMAINE EUROPEENNE-DE LA MOBILITÉ a lieu à Bruxelles en présence du commissaire européen en charge des transports. L'autorité locale qui remportera le prix aura droit à une vidéo promotionnelle d'une durée de maximum de trois minutes présentant ses réalisations en tant que défenseur des transports urbains durables en Europe.

7 JOURS D'ACTIVITÉS SUR LE THÈME DE LA MOBILITÉ DURABLE

Les villes peuvent organiser des activités sur des thèmes spécifiques liés au transport urbain durable.

La majorité des activités seront naturellement axées sur les trois principaux moyens de transport durable (transports publics, vélo et marche) et sur les liens entre eux (intermodalité).

* Cette désignation ne porte pas préjudice aux positions sur le statut et respecte la RCSNU 1244 et l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Afin de pouvoir proposer au public un programme intéressant durant sept jours, les villes peuvent aussi organiser d'autres journées sans voiture ou se concentrer sur un autre événement thématique particulièrement pertinent au regard de la situation locale.

Lancement de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

Les événements organisés à l'attention du public et des médias le 16 septembre, le premier jour de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ sont une occasion idéale pour inaugurer cette campagne en :

- Proposant des offres spéciales, par exemple un billet à prix réduit pour les transports publics, valable tout au long de la semaine.
- Proposant des services supplémentaires (fréquence accrue, navettes, cartes, conseils aux voyageurs, etc.).
- Promouvant l'intermodalité.
- Récompensant les personnes qui ont décidé de laisser leur voiture au garage, et en les interviewant afin qu'elles puissent expliquer pour quel moyen de transport alternatif elles ont opté et comment leur trajet s'est déroulé.
- Présentant les mesures permanentes en faveur de la mobilité prises par la ville.

Transports publics

L'utilisation des transports publics pour répondre aux besoins en matière de mobilité est l'un des principaux thèmes de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ. Les transports publics doivent être synonymes de liberté.

Tous les acteurs des transports publics pourront profiter de la SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ pour promouvoir des solutions intermodales, en démontrant qu'elles peuvent offrir une réelle alternative à la voiture particulière.

Nous présentons ci-après une série d'actions à mettre en œuvre pour organiser avec succès des événements consacrés aux transports publics. Ils ont pour but d'attirer l'attention de la télévision, de la radio et de la presse écrite.

Au travail autrement

Quelques actions à envisager :

- Négocier avec les opérateurs la mise en place d'arrêts à proximité des principaux lieux de travail.
- Accorder une aide financière, par exemple un remboursement.
- Assurer le retour à domicile en cas d'urgence.
- Proposer des offres spéciales.
- Fournir des informations sur les transports publics.
- Organiser des services de conseil aux voyageurs personnalisés.
- Proposer des rafraîchissements après le travail, soit aux arrêts tout proches soit dans les bus.
- Promouvoir les actions prévues sur des lignes très fréquentées.
- Organiser un «défi navette».
- Promouvoir l'intermodalité.

- Organiser un débat entre les opérateurs de transports publics et les navetteurs afin de discuter des mesures à mettre en œuvre pour accroître l'utilisation des transports publics et des retombées positives pour les différentes parties.

Intermodalité

- La combinaison de la marche ou du vélo avec les transports publics peut rendre ceux-ci plus attrayants:

	Vitesse moyenne	Distance couverte en 10 min.	Zone desservie
Marche	5 km/h	0,8 km	2 km ²
Vélo	20 km/h	3,3 km	32 km ²

- Vous pouvez encourager l'utilisation du vélo et des transports publics en autorisant les vélos à bord des véhicules durant les heures creuses et en installant de nouveaux supports pour vélos aux arrêts.
- Vous pouvez fournir aux voyageurs des informations sur les systèmes de covoiturage et d'autopartage. Les nouveaux systèmes sont toujours les bienvenus.
- Des informations sur les taxis collectifs peuvent être affichées aux pôles d'échanges.
- Les systèmes d'information peuvent être transmodaux. Par exemple, le personnel des autobus peut fournir des informations sur les chemins de fer et vice-versa.

Accessibilité des transports publics

L'accessibilité des transports est un droit, et elle est garante de l'insertion sociale. En outre, le nombre global de voyageurs augmente lorsque les transports publics sont plus accessibles. Il est indispensable:

- D'adapter les arrêts de bus et de faire en sorte que les trottoirs soient à la même hauteur que les portes des autobus.
- De placer des arrêts d'autobus à proximité des grandes entreprises.
- De sensibiliser le public aux difficultés des personnes handicapées.
- De communiquer les horaires et autres informations dans des formats accessibles (grands caractères, Braille, format audio, etc.).
- Adapter l'infrastructure de manière à améliorer l'accessibilité (autobus à plancher surbaissé, ascenseurs, rampes, etc.).
- De diffuser des informations sur le degré d'accessibilité via des sites web, des applications mobiles, des brochures, etc.
- De travailler en collaboration avec les organisations représentant les personnes handicapées.

Sécurité

D'après l'Union internationale des transports publics (UITP), les accidents de la circulation tuent chaque année plus de 27 000 personnes en Europe. Il existe un lien direct entre le nombre de tués et le nombre de déplacements en voiture. Dans l'UE, les accidents sont la principale cause de décès chez les jeunes.

Les chiffres ci-dessus peuvent être comparés aux chiffres enregistrés à l'échelon local.

D'autres mesures pourraient être prises dans ce domaine, notamment la désignation d'agents de sécurité ou d'information sur le réseau, et l'intégration dans le réseau de parcours pédestres sécurisés et attrayants.

Informations aux voyageurs

- Innover la mise en page des horaires, des sites web ou des applications.
- Ouvrir des services d'information multimodaux.
- Découvrir ce que les consommateurs en pensent.

Communication avec les consommateurs et le personnel

Pour que la SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ soit une réussite, il est indispensable que le personnel soit bien informé. Les activités suivantes peuvent être organisées:

- Proposer des visites du poste de contrôle central des transports publics, en donnant des explications sur la fréquence, la vitesse, les itinéraires, ...
- Organiser une exposition d'équipements ou de prototypes de transports publics innovants sur des lignes régulières.
- Expliquer les perturbations dues à la construction de nouvelles lignes ou visiter un chantier de travaux sur le réseau du métro/des tramways.

Vélo

Le vélo répond à tous les critères d'une «ville vivable». Il permet d'économiser de l'espace et de l'énergie, et n'occasionne aucune nuisance sonore ou pollution atmosphérique. Le vélo contribue à la mobilité durable et au bien-être tout en étant un moyen de transport efficace et bon pour la santé.

Toutes les activités proposées ici ont pour but d'attirer l'attention sur les bienfaits du vélo.

Au travail autrement: le vélo

Pour améliorer la sécurité et l'infrastructure cyclables sur le lieu de travail, renforcer la sécurité et inciter les Européens à utiliser le vélo pour se rendre au travail, il importe:

- De mettre en place un poste/point d'information aux cyclistes dans une zone très fréquentée accessible à la fois au personnel et au public.
- De mettre en place un système d'«éducation parentale». Le «nouveau cycliste» se rend au travail de l'un de ses parents à vélo, accompagné de celui-ci, et est ensuite interviewé afin de raconter son expérience.
- D'organiser une journée «Au travail à vélo», au cours de laquelle toutes sortes d'incitations à l'utilisation du vélo sont offertes aux navetteurs.
- D'organiser un «défi du navetteur» afin de montrer que le vélo est non seulement le moyen de transport le moins cher et le plus sain mais aussi généralement le plus rapide.
- D'offrir le petit déjeuner aux personnes se rendant au travail à vélo.
- D'organiser un défilé de mode cycliste ou préparer des «kits du cycliste» (impermeable orné du logo de l'entreprise, etc.).

- D'attribuer une appellation ou décerner une récompense aux entreprises promouvant le transport à vélo.
- De diffuser des informations sur la sécurité des voies cyclables dans une optique de coopération avec la police locale ou le département de l'organisation des transports.

Infrastructure cyclable

- Installer un point ou stand d'information cycliste afin de fournir des informations aux salariés, aux propriétaires, aux visiteurs, etc.
- Former des partenariats avec des entreprises en vue de l'aménagement de douches et de vestiaires pour les cyclistes.
- Aménager des aires de stationnement pour vélos sécurisées et couvertes.
- Acheter des vélos pour la flotte d'une administration publique ou d'une entreprise.
- Installer un service public de réparation de vélos.
- Transférer les aires de stationnement pour vélos à l'entrée des bâtiments des administrations publiques, des bureaux, des centres commerciaux, etc.

«Tentez l'expérience: devenez cycliste au quotidien!»

- Organiser, en coopération avec les associations cyclistes locales, des séances d'information sur l'adoption du vélo comme mode de transport en remplacement de la voiture, en particulier pour les personnes qui habitent à moins de 5 km de leur lieu de travail.
- Organiser un défilé de mode pour cyclistes ou une exposition de prototypes de vélos ou de vieilles bicyclettes.
- Demander aux associations cyclistes locales, aux services de location de vélos, aux magasins et aux entreprises spécialisées dans les produits sportifs d'installer des postes de réparation et d'entretien pour les vélos.
- Demander aux associations cyclistes locales ou à la police de graver les vélos afin de les protéger contre le vol.
- Inviter les habitants à participer à une «Randonnée de cyclistes du quotidien» en demandant aux participants d'attacher sur leur dos une fiche indiquant la distance qu'ils parcourent chaque jour à vélo. Toutes les fiches seront présentées lors d'une exposition à la fin de la randonnée.
- Mettre en place un programme d'incitation à l'utilisation du vélo, en coopération avec les commerçants locaux.

Marche

Vous trouverez ci-dessous une liste d'actions pouvant servir à attirer l'attention sur l'importance de la marche comme mode de déplacement. Les activités proposées peuvent être organisées rapidement et ne nécessitent pas de présence physique permanente. Elles sont destinées à marquer durablement les esprits et à capter l'attention des médias.

Au travail autrement: la marche

- Inciter les entreprises à offrir un petit déjeuner, par exemple, à ceux parmi leurs collaborateurs qui se rendent au travail à pied.
- Inviter les dirigeants des entreprises à récompenser ceux parmi leurs collaborateurs qui se rendent au travail à pied par des incitations financières ou l'octroi de deux minutes de congés annuels supplémentaires par journée de trajet au travail à pied.

- Suggérer aux entreprises d'offrir un cadeau aux nettoyeurs de rue qui s'occupent de l'entretien aux abords de leur immeuble.
- Conseiller les entreprises sur les aménagements à apporter à leurs parcs de stationnement pour qu'ils privilégient les piétons.
- Demander au directeur de se promener dans les rues adjacentes aux locaux de l'entreprise afin de déterminer si elles sont suffisamment accessibles aux piétons.
- Collaborer avec les entreprises en vue de la mise en œuvre périodique de projets conjoints d'effacement de graffitis dans le quartier.
- Diffuser des informations sur les chemins pédestres sécurisés.

Des rues qui vivent

- Demander aux responsables municipaux de se promener à pied dans les rues de la ville afin d'identifier les problèmes tels que les obstacles physiques, les trottoirs fissurés, le stationnement illégal, les amoncellements d'ordures, etc.
- Organiser une « Journée du stationnement » (www.parkingday.org) et inviter les habitants à utiliser les espaces de stationnement de manière créative.
- Planter des arbres dans une rue peu attrayante.
- Inaugurer une nouvelle zone 30 km/h (20 mph).
- Inciter les commerçants à se joindre à la campagne via une chambre de commerce locale.

Gouvernements nationaux

- Le ministre des transports accompagne des enfants qui se rendent à l'école à pied.
- Le ministre des transports rencontre les parents et leurs enfants dans des rues situées en zone 30 km/h (20 mph) afin de discuter avec eux de la situation des piétons dans la ville.
- Le ministre des transports, en présence d'enfants, inaugure une nouvelle passerelle, un nouveau sentier ou une structure modernisée consacré à la circulation des piétons.
- Le ministre des transports et, si possible, d'autres responsables du gouvernement, se rendent au/rentrent du travail ou à/de l'arrêt d'autobus/la gare à pied, etc.
- Le ministre de l'intérieur accompagne un membre des forces de police lors de sa ronde et l'aide à faire respecter les règles de sécurité dans les rues.
- Le gouvernement national annonce une nouvelle loi visant la perception d'une taxe sur les principales sources de déchets dans les rues (sacs en plastique, paquets de cigarettes et emballages de barres chocolatées), dont les recettes serviront à améliorer la gestion des rues.

Toutes ces activités peuvent aussi, bien sûr, être organisées avec le maire ou d'autres responsables locaux.

Gestion de la mobilité

La gestion de la mobilité est devenue un enjeu majeur pour le développement durable et intelligent des villes. Elle consiste à adopter une approche axée sur la demande pour modifier la répartition modale au profit de modes de transport durables.

L'un des principaux éléments de cette approche est la création de nouveaux partenariats. Durant la **SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ**, les autorités locales peuvent former des partenariats avec des écoles et des entreprises pour mettre en œuvre des plans de mobilité scolaires et des plans de déplacement d'entreprise.

Les nouveaux modes de transport flexibles jouent aussi un rôle: autobus à itinéraire flexible, transport à la demande, transport communautaire, taxis partagés, autopartage, Park & Ride (parcs relais), fret urbain et livraison de marchandises.

Les outils utilisés pour susciter un changement de comportement reposent généralement sur l'information, la communication, l'organisation et la coordination, et nécessitent un travail de sensibilisation.

Plans de transport des entreprises

- Promouvoir des déplacements domicile-travail durables dans les lettres d'information de la municipalité ou de l'entreprise.
- Attribuer des appellations aux entreprises durables.
- Promouvoir les employeurs qui œuvrent activement à la gestion de la mobilité et montrent l'exemple dans ce domaine.
- Fournir des cartes et des guides sur l'accessibilité pour des sites spécifiques.
- Dispenser des conseils personnalisés en matière de déplacements.
- Organiser une réunion sur les questions de mobilité au sein de l'entreprise.
- Organiser une enquête sur le changement de comportement en matière de mobilité.
- Mettre en place un groupe de travail composé d'employés sur les questions liées à la mobilité.
- Désigner un coordinateur ou un responsable de la mobilité.

Activités générales

- Organiser une «Journée à vélo» et récompenser les employés en leur proposant des horaires flexibles ou en leur offrant un petit déjeuner, un tee-shirt, un concert, des douches, un massage, un code de protection contre le vol, etc.
- Créer un partenariat avec des fournisseurs et entreprises informatiques en vue de l'organisation d'une «Journée (nationale) du télétravail».
- Demander à une célébrité locale de faire une déclaration pertinente, par exemple: «Je vais au travail à vélo/à pied» ou «J'utilise les transports publics pour me rendre au travail».
- Décerner un prix à l'entreprise qui s'efforce au mieux de mettre en œuvre une mobilité durable.
- Organiser une Journée du transport durable à l'intention des entreprises: les salariés se rendent au travail à pied ou à vélo, ou ont recours aux transports publics ou au covoiturage.
- Récompenser les navetteurs qui utilisent régulièrement les transports publics et possèdent un abonnement.
- Offrir une balle anti-stress aux conducteurs bloqués dans des embouteillages.
- Créer une appellation à l'intention des entreprises promouvant le transport à vélo.
- Présenter/lancer des initiatives de covoiturage entre entreprises.
- Demander aux entreprises d'offrir à leurs salariés un «bonus vélo».
- Plans de transport des entreprises: expérimenter de nouvelles mesures durant la **SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ**.

Plans de mobilité urbaine durable (PMUD)

La SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ est une excellente occasion de susciter un intérêt pour les plans de mobilité urbaine durable. Il serait donc utile, pendant un jour de la semaine:

- De présenter une exposition sur les différents scénarios de l'évolution des transports, et sur un scénario choisi.
- D'organiser une conférence sur le plan de mobilité urbaine.
- D'organiser des réunions de quartier sur la mobilité urbaine.
- De présenter/mettre en œuvre plusieurs mesures du plan de mobilité urbaine (nouvelles lignes d'autobus, nouvelles installations Park & Ride (parcs relais), pistes cyclables, plans de déplacement domicile-travail écologiques, centres de la mobilité, etc.) et de fournir des informations spécifiques sur ces innovations.

Utilisation responsable de la voiture

La SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ a pour objectif non seulement de promouvoir l'utilisation de moyens de transport durables mais aussi d'encourager une utilisation responsable de la voiture afin que les personnes qui n'ont d'autre choix que d'utiliser ce mode de transport, du moins dans certains cas, puissent également contribuer à la création d'un environnement urbain plus durable.

Nous énumérons ci-après diverses activités pouvant être organisées dans ce cadre. Il peut s'agir d'activités visant à promouvoir une conduite prudente et sûre de manière à entraver le moins possible la mobilité des autres usagers de la route ou de réduire les émissions dues à la circulation des voitures (qui ont un impact direct sur le climat et la qualité de l'air), ou encore d'augmenter le nombre de passagers par voiture.

Encore une fois, l'organisation de ces activités ne doit pas reposer uniquement sur les épaules des autorités locales; elles peuvent être organisées en collaboration avec différents partenaires locaux.

Des carburants sûrs

- Demander aux concessionnaires de voitures ou aux constructeurs automobiles d'installer un stand de démonstration de voitures à faible consommation de carburant.
- Inviter des autoécoles à proposer des formations à la conduite écologique.
- Promouvoir la conduite écologique auprès des conducteurs professionnels tels que chauffeurs d'autobus scolaires, chauffeurs de taxi, chauffeurs pour des entreprises ou institutions, etc.
- Lancer une campagne, en collaboration avec les stations-services locales, afin d'inciter les conducteurs à vérifier régulièrement la pression des pneus de leur véhicule (une pression inférieure à 0,4 bar signifie une augmentation de 10% de la consommation de carburant).

«Laissez souffler votre voiture»

- Organiser des compétitions où les conducteurs sont invités à échanger leur permis de conduire contre un billet donnant accès aux transports publics pendant une période définie.
- Présenter des vélos-cargos et/ou organiser une démonstration de transport de marchandises à l'aide d'un vélo-cargo.

- Inviter des «usagers quotidiens du vélo» à parler de leur quotidien et de leur expérience concernant le transport des enfants et des marchandises, les excursions, le choix de vêtements appropriés, etc.
- Publier un «code de déontologie du conducteur» qui fournisse des informations sur la plupart des sujets mentionnés ci-dessus, notamment sur les façons d'économiser le carburant et de réduire le bruit, les améliorations à envisager lors des réparations (roues insonorisantes, filtres à huile innovants, etc.), les stations de lavage de voitures qui recyclent l'eau, les aires de stationnement, etc.
- Lors de la diffusion d'informations routières sur une radio locale, inviter les conducteurs à trouver la bonne combinaison, à changer de moyen de transport ou à combiner différents modes de transport s'ils veulent éviter les embouteillages.

Autopartage et covoiturage

- Promouvoir une «utilisation intelligente de la voiture» en présentant les systèmes d'autopartage et de covoiturage.
- Demander aux entreprises locales qui proposent un programme d'autopartage de présenter leurs résultats.
- S'il n'existe pas de système d'autopartage dans votre ville, lancez une enquête durant la **SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ** afin d'identifier les futurs participants éventuels d'un tel système.
- Permettre aux personnes participant au système d'autopartage local de faire part de leur expérience (article avec interview dans le journal local, etc.).
- Présenter un programme d'appariement de covoitureurs.

Stationnement

- Créer de nouvelles zones de stationnement ou de stationnement interdit.
- Faire preuve d'une plus grande sévérité à l'égard des infractions de stationnement.
- Fournir des informations sur les règles de stationnement.

Utilisation responsable de la voiture

- Organiser une journée d'essai des véhicules électriques.
- Mettre en place un système d'horaires flexibles de façon à réduire les encombrements de circulation aux heures de pointe.
- Réserver les meilleures places de stationnement (les plus proches de l'entrée) aux covoitureurs.
- Garantir aux covoitureurs un retour à domicile en cas d'urgence.
- Transférer le parc de stationnement pour voitures à distance de l'entrée des bureaux.
- Organiser une enquête à l'entrée des bureaux afin d'évaluer le nombre de personnes qui ont modifié leurs habitudes en matière de déplacements, et en publier les principaux résultats.

Des véhicules propres

- Consacrer des événements aux véhicules propres (éventuellement en coopération avec des organismes nationaux), et plus particulièrement aux voitures électriques et hybrides et aux voitures au gaz naturel (NGV), au gaz de pétrole liquéfié (GPL) et au biogaz.
- Organiser des stands d'exposition et de démonstration où le public peut découvrir et essayer des véhicules propres.

- Demander au maire s'il pourrait utiliser un véhicule électrique durant la **SEMAINE EURO-PÉENNE DE LA MOBILITÉ**, ou au moins pendant une journée, afin d'attirer l'attention de la télévision, de la radio et des journaux sur le message de la **SEMAINE EURO-PÉENNE DE LA MOBILITÉ** et sur les solutions que nous offrent les véhicules propres.
- Organiser un déjeuner-débat entre les représentants des associations de véhicules propres et des fonctionnaires afin de discuter des mesures à mettre en œuvre pour accroître l'utilisation des véhicules urbains propres et des retombées positives pour les différentes parties.
- Créer un espace réservé aux livraisons. Une plateforme ou un parc de stationnement situé en dehors de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures serait ainsi réservé exclusivement à la livraison des marchandises destinées aux magasins. Les marchandises seraient ensuite livrées aux magasins par des véhicules propres.
- Mettre en place un service de livraison aux clients utilisant une flotte de véhicules propres. Ce service inclurait le transport des achats vers des parcs de stationnement adéquats.

Loisirs et shopping: une mobilité durable et intelligente pour stimuler l'économie locale

Il est possible d'accéder aux espaces de loisirs ou aux centres commerciaux par des moyens de transport durables. Cela s'applique non seulement à la façon dont les gens se déplacent, mais aussi au transport de marchandises au sein des zones urbaines; dans les villes européennes, entre 50 et 70 % des transports de marchandises pourraient se faire par vélo(-cargo), d'après les recherches menées par la Vrije Universiteit Brussel et l'expérience accumulée dans le cadre du projet Cyclelogistics. Cette thématique se prête à la collaboration avec des partenaires locaux car elle leur offre une occasion de promouvoir leurs services.

À la découverte de la ville

Invitez les habitants à découvrir leur ville sous un autre angle. Les activités de loisirs peuvent être une occasion de découvrir la ville en toute sécurité et d'y passer un agréable moment dans un environnement plus calme, sans voiture.

- Services de navette spéciaux pour explorer la ville.
- Visites organisées par des guides touristiques ou des clubs de randonnée.
- Rallies pédestres en partenariat avec des magasins de sport, des écoles, des associations sportives, etc.
- Clés d'hôtel donnant aussi accès aux transports publics, à des services de location de vélos et à des systèmes d'autopartage.

Activités conviviales

- Demander à des associations, à des écoles, à l'industrie alimentaire, etc. d'organiser un déjeuner gratuit ou un grand pique-nique à l'heure du déjeuner ou dans l'après-midi.
- Organiser des concerts, des pièces de théâtre, des spectacles de rue, des numéros d'artistes ou de clowns, etc. dans des espaces publics et gratuitement.
- Prévoir sur la place principale un mur vierge sur lequel les citoyens pourront exprimer leur opinion.
- Demander à des associations sportives locales et/ou à des magasins et entreprises spécialisés dans les produits sportifs d'organiser des démonstrations dans les rues: football, basket, (beach) volley, skateboard, patin à roulettes, etc.
- Proposer des modes de transport particuliers, comme des calèches, des trains touristiques, des bateaux solaires, etc.

Shopping

La mise en place de zones interdites aux voitures peut être une source de problème pour certains commerçants. C'est pourquoi il est important de les impliquer dans l'organisation des activités, dès le départ.

- Prévoir une communication spécifique à destination des commerçants via un document officiel contenant des informations personnalisées sur la façon d'accéder au centre-ville sans voiture.
- Lier le nom d'un arrêt d'autobus, de tram ou de métro à un magasin.
- Promouvoir les commerces du centre-ville dans le merchandising (merchandising) de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**. Par exemple, en plaçant les logos des magasins sur la carte de la zone sans voiture, en mentionnant ces commerces lors de l'annonce de la journée sans voiture à la radio locale, en guidant les gens vers les magasins à l'aide de bannières dans les rues, etc.
- Créer un espace réservé aux livraisons. Les marchandises seraient livrées aux magasins par des véhicules propres.
- Mettre en place un service de livraison aux clients utilisant une flotte de véhicules propres.
- Mettre en place un «service de livraison à zéro émission» en aménageant un point d'enlèvement/de dépôt surveillé en permanence et équipé de boîtes de refroidissement pour conserver les produits réfrigérés. Des vélos-cargos assureront la liaison entre les magasins et les clients.
- Distribuer des billets de transports publics dans les magasins avant et après la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**.
- Inviter les commerçants du centre-ville à organiser une loterie; les prix offerts auront un rapport avec la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**, par exemple des vélos, des patins à roulettes, etc.
- Encourager les commerçants à occuper l'espace public récupéré grâce à l'interdiction de circuler en voiture pour étendre leur espace de vente (terrasses ou étals sur la rue). Toutefois, la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** ne doit pas se transformer en une grande manifestation commerciale organisée à des fins marchandes.

Mobilité et santé

Le nombre de véhicules sur les routes européennes ne cesse d'augmenter, entraînant une dégradation de la qualité de vie des citoyens (bruit, pollution atmosphérique, accidents, stress, etc.).

Le transport a un impact sur la santé d'une grande partie de la population, en particulier les groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes âgées. Certains effets des stratégies de transport sur la santé humaine sont bien connus, qu'il s'agisse de la simple gêne occasionnée par le bruit de la circulation ou des maladies respiratoires et cardiovasculaires.

Les activités sur la mobilité et la santé peuvent être organisées en partenariat avec les services de santé locaux, des compagnies d'assurance santé, des associations de médecins et des organisations sportives.

Nuisances environnementales

Les autorités locales doivent prendre des mesures pour protéger leurs habitants contre les effets nocifs des nuisances sonores et de la mauvaise qualité de l'air. Il est essentiel de mener des actions pédagogiques sur ces thèmes.

- Demander au réseau de surveillance de la qualité de l'air, à l'agence pour l'environnement et/ou à l'agence pour l'énergie (EEA, IEE), aux centres d'information et de documentation sur le bruit (INCE, CIDB) d'organiser une exposition sur l'air et le bruit.
- Demander à la police et/ou aux centres de contrôle technique automobile de proposer des tests anti-pollution sur les véhicules dans les aires de stationnement.
- Expliquer aux citoyens comment fonctionnent les systèmes de mesure de la qualité de l'air et comment interpréter les données recueillies.
- Présenter des activités destinées à réduire les nuisances sonores et à améliorer la qualité de l'air.

Bienfaits de la marche et du vélo

Les études ont démontré que les travailleurs qui pratiquent une activité physique suffisante sont en meilleure santé et plus performants, et qu'ils prennent moins de congé maladie au cours d'une année. Ces activités peuvent inclure:

- Inviter les organismes d'assurance santé à fournir des informations sur les bienfaits de l'activité physique sur la santé, sur les risques pour la santé et le coût économique liés au manque d'activité physique, sur la façon d'intégrer l'activité physique dans sa vie quotidienne, etc.
- Organiser une discussion avec des médecins afin de mettre en évidence l'impact négatif du transport sur la santé.
- Demander à un hôpital/des médecins de proposer des «examens médicaux» (tension artérielle, circulation, poids, masse osseuse, etc.) afin de sensibiliser le public à la santé.
- Demander aux associations sportives de présenter leurs activités.
- Inviter des associations sportives, des entreprises, des écoles, etc. à participer à des concours, à des courses ou à des relais.
- Demander aux organisations concernées d'installer des aires de jeux favorisant l'exercice physique et l'agilité chez les enfants.
- Demander à des groupes de «marche pour la santé» (health walk) de faire des présentations afin d'inciter à la marche.
- Le ministre de la santé/conseiller municipal en charge de la santé devrait participer à une «marche pour la santé».
- Présenter les mesures déjà mises en œuvre ou prévues pour améliorer la situation des piétons et cyclistes (modération du trafic, zones piétonnes, routes directes/supplémentaires ou réseau réservé aux cyclistes et aux piétons, etc.).
- Organiser des séances de mise en forme (conjointement avec les compagnies d'assurance).

Voies vertes

Une voie verte est une «voie de communication autonome réservée aux déplacements non motorisés, développée dans un souci d'aménagement intégré valorisant l'environnement et la qualité de vie, et réunissant des conditions suffisantes de largeur, de déclivité et de revêtement pour garantir une utilisation conviviale et sécurisée à tous les usagers de toute capacité».
(Déclaration de Lille, le 12 septembre 2000)

L'objectif est d'encourager les organisations à ouvrir des voies vertes et d'inciter le public à partir à leur découverte.

Sensibilisation générale

- Organiser des marches/excursions à vélo ou pique-niques sur des voies vertes existantes et non officielles (avec des précautions), en compagnie de représentants locaux. Différents groupes d'intérêt peuvent utiliser les voies vertes comme point de rencontre:
 - personnes à mobilité réduite, personnes âgées, etc.
 - artistes, athlètes, politiques, personnalités locales, etc.
 - vendeurs de vélos d'occasion.
 - médias et journalistes.
- Utiliser une voie verte comme classe en plein air pour dispenser des cours de maths, de géographie, d'histoire locale, d'étude du milieu.
- Organiser le nettoyage de voies vertes par des volontaires.

Se déplacer en harmonie avec l'environnement

- Les voies vertes sont généralement des sentiers qui longent des lignes de chemin de fer, des cours d'eau, ou qui traversent des forêts ou des réserves naturelles. Elles sont une excellente façon de découvrir le patrimoine naturel au travers de visites guidées ou de publications sur la végétation.
- Le patrimoine local peut aussi être mis en valeur par la conservation d'éléments caractéristiques trouvés le long des voies vertes.

Autorités locales ou régionales en action

Là où il existe déjà des voies vertes:

- Sécuriser les croisements entre la route et la voie verte.
- Permettre un passage en toute sécurité vers les écoles et les autres zones de service.
- Élaborer un plan de déplacement scolaire ou d'entreprise tenant compte du réseau local de voies vertes.
- Publier des initiatives visant à promouvoir les voies vertes.
- Inaugurer la désignation d'une voie verte ou d'un tronçon de voie verte.
- Inaugurer les installations placées le long des voies vertes: haltes, «relais vélos».

Là où il n'existe pas de voies vertes:

- Présenter au public un projet de création de voie verte.
- Acheter les terrains nécessaires à la création de voies vertes, ouvrir certains tronçons de voies vertes, créer un réseau local de voies vertes.
- Permettre aux entreprises de parrainer la création de nouvelles voies vertes.

Vous trouverez une carte des voies vertes sur le site web de l'Association européenne des voies vertes: www.aevv-egwa.org/

MESURES PERMANENTES

Il est demandé aux autorités locales participantes de «mettre en œuvre au moins une nouvelle mesure permanente visant à inciter les citoyens à délaissier la voiture au profit de moyens de transport respectueux de l'environnement».

Ces mesures ne doivent pas forcément être onéreuses. Elles démontrent l'engagement de la ville envers la mobilité urbaine durable. Quelques exemples de mesures permanentes:

Installations pour cyclistes

- Amélioration du réseau cyclable et des installations pour cyclistes (extension, rénovation, signalisation, stationnement, antivols, etc.).
- Création de systèmes de vélos publics ou de vélos partagés.

Zones piétonnes

- Création ou élargissement des zones piétonnes.
- Amélioration de l'infrastructure: passerelles, trottoirs, passages pour piétons, éclairage, etc.
- Réaffectation ou piétonnisation de l'espace public.

Services de transport public

- Amélioration et extension du réseau de transport public (bandes réservées au covoiturage, nouveaux arrêts, nouvelles lignes, zones réservées, etc.).
- Augmentation de la fréquence, introduction de services express, etc.
- Utilisation de véhicules écologiques pour les flottes de transport public.
- Introduction d'une billetterie et de services mobiles.
- Services intégrés pour différents modes de transport public.

Systèmes de modération du trafic et de restriction d'accès

- Programmes de réduction de la vitesse à proximité des écoles.
- Réduction du nombre de zones de stationnement extérieures.
- Création de stations Park & Ride (parcs relais).
- Limitation permanente de l'accès au centre-ville.

Accessibilité

- Mise en œuvre de stratégies d'accessibilité.
- Installation d'équipements à l'intention des personnes à mobilité réduite.
- Suppression des obstacles architecturaux.
- Abaissement et élargissement des trottoirs.
- Création de trottoirs tactiles et de rampes pour fauteuils roulants.
- Intégration de dispositifs sonores dans les feux de signalisation.

Nouvelles formes d'utilisation des véhicules

- Mise en place de systèmes de covoiturage et d'autopartage en ligne.
- Utilisation responsable de la voiture (conduite écologique, etc.).
- Utilisation de véhicules (plus) propres.

Transport de marchandises

- Introduction de nouvelles dispositions concernant le transport de marchandises.
- Utilisation de véhicules (plus) propres.
- Construction de plateformes de déchargement pour le transfert des marchandises.

Gestion de la mobilité

- Adoption de plans de déplacement scolaires et d'entreprise.
- Création de centres de la mobilité et de services d'information.
- Développement de matériel pédagogique.
- Plans de mobilité urbaine, en concertation avec les acteurs locaux.
- Octroi d'incitations et de bonus aux employeurs.
- Faciliter l'accès aux entreprises ou à d'autres zones sociales.

JOURNÉE SANS VOITURE

Une ou plusieurs zones de la ville peuvent être interdites aux voitures. Cette(ces) zone(s) sera(ont) fermée(s) à la circulation automobile pendant une grande partie de la journée. Seuls les piétons, cyclistes, transports publics et véhicules plus propres (véhicules électriques, au GPL, au gaz, etc.) pourront y circuler. Si plusieurs zones sont interdites aux voitures, elles peuvent être reliées entre elles par des chemins piétonniers. La(les) zone(s) interdite(s) aux voitures peut(peuvent) aussi être renforcée(s) par une zone tampon, où des informations spécifiques sont données aux conducteurs.

L'emplacement et la taille de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures doivent être choisis avec soin, en fonction du contexte local:

- Visualisation de thèmes spécifiques (par exemple, le bruit, la gestion de la qualité de l'air, etc.).
- Les mesures prévues pourraient être présentées ou testées (par exemple, la création d'une zone piétonne).
- Activités à destination de groupes spécifiques (par exemple, les enfants).
- Organisations situées dans la zone qui pourraient participer en organisant leurs propres activités (par exemple, gastronomie, sport).
- Le nombre de visiteurs dans cette zone au cours d'une journée «normale», et le nombre estimé de personnes supplémentaires qui viendront.
- Les espaces de stationnement nécessaires dans la zone environnante.
- Les liaisons entre différentes zones interdites aux voitures.

Barrières et postes de contrôle

L'accès à la(aux) zone(s) interdite(s) aux voitures sera contrôlé et des barrières installées. Pour ce faire, l'aide de différents corps sera nécessaire:

- L'autorité locale compétente pour le réseau autoroutier et/ou le trafic urbain.
- Les forces de police nationales et/ou locales.
- Le personnel de l'autorité locale: impliquer les agents municipaux est une bonne façon d'inclure l'ensemble de l'administration municipale et d'encourager la communication interne.

Liste des dérogations

Il convient de dresser une courte liste des véhicules autorisés à circuler. Outre les véhicules plus propres (véhicules électriques, au GPL, au gaz, etc.), des dérogations peuvent être accordées aux professionnels de la santé, aux personnes handicapées et en cas de travaux de réparation urgents.

Les services d'urgence (police, pompiers, ambulances) et les services du gaz ou de l'électricité auront automatiquement accès à la zone en question.

Les demandes de dérogation pour des personnes ou véhicules non repris dans la liste ci-dessus doivent être adressées au service compétent du conseil. Il convient de limiter les dérogations au strict minimum.

Riverains

Il convient d'inviter les riverains à déplacer leur véhicule la veille afin de dégager les rues. Il peut être nécessaire d'aménager des aires de stationnement spéciales et de signer des contrats avec un(des) opérateur(s) de parcs de stationnement.

Une autre solution consiste à autoriser les riverains à sortir leur véhicule de la zone interdite, en sachant qu'ils ne pourront pas y revenir avant une heure donnée. Dans ce cas, ils laisseront leur voiture dans un parc de stationnement.

Livraisons dans la(les) zone(s) interdite(s) aux voitures

Les livraisons seront autorisées jusqu'à une certaine heure (à préciser), conformément aux conditions générales. Pour les commerçants dont les marchandises doivent être livrées en journée, une zone de chargement peut être aménagée en dehors de la zone interdite. Les chargements seront livrés à partir de ce point par des vélos cargos (cargo bikes) ou des véhicules propres.

Transports publics

Afin que les habitants puissent avoir accès à des moyens de transport alternatifs efficaces, il convient de:

- Augmenter la fréquence des services.
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Proposer des transports gratuits ou à prix réduit.
- Mettre en œuvre des initiatives spécifiques (billets combinés stationnement/bus ou bus/train, billets donnant droit à une ristourne dans des cinémas, des piscines, etc.).

Il est aussi utile d'organiser des services de navette pour relier les aires de stationnement au centre-ville ou à des routes spécifiques (tour de la ville, voies de contournement, etc.).

Véhicules plus propres

Les voitures électriques de même que les voitures au GPL et au gaz sont autorisées à circuler dans la(les) zone(s) interdite(s) aux véhicules dans les cas suivants:

- Livraison de marchandises à des commerçants et/ou clients.
- Demandes spécifiques, qui peuvent être examinées au cas par cas aux postes de contrôle, dans les aires de stationnement, etc.
- Riverains et/ou personnes handicapées.

Vélos

- Implication des associations et groupes de cyclistes locaux.
- Attention particulière accordée à l'utilisation des vélos-cargos.
- Points de location ou de prêt de vélos dans les parcs relais (Park & Ride), dans les gares, aux arrêts d'autobus, etc.
- Billets combinés autobus/vélo ou stationnement/vélo, échange des clés de voiture ou du certificat d'immatriculation contre un vélo, etc.
- Parcs de stationnement pour vélos couverts et surveillés.
- Pistes cyclables balisées et sécurisées en dehors de la(des) zone(s) interdite(s), de préférence une infrastructure distincte.

Parcs relais

Des aires de stationnement sécurisées peuvent être aménagées en banlieue afin d'inciter les habitants à y laisser leur voiture et à utiliser les transports publics. Ces aires doivent être surveillées par un gardien, et leurs heures d'ouverture doivent coïncider avec la durée de la journée sans voiture. Elles peuvent être gratuites, sans que cela soit obligatoire (par exemple, un billet combiné stationnement/autobus ou stationnement/vélo). Les aires de stationnement qui ne sont pas situées le long des itinéraires des transports publics doivent être desservies par des services de navette spéciaux.

Aires de stationnement de proximité

Des aires de stationnement spéciales doivent être aménagées à proximité de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures pour les personnes qui doivent utiliser leur voiture. Ces aires peuvent être utilisées pour déposer quelqu'un, pour un stationnement de courte durée (moins d'une heure), pour faciliter l'autopartage, pour livrer des marchandises, etc. Elles ne doivent pas être utilisées comme une aire de stationnement de longue durée et doivent être surveillées pendant toute la journée. Des services de navette peuvent être assurés à partir de ces aires jusqu'au centre-ville.

Aires de stationnement réservées aux riverains

Certaines aires de stationnement devraient être réservées aux riverains. Elles doivent être situées dans les limites de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures ou à proximité de celle(s)-ci (et ne seront accessibles qu'avant ou après la journée sans voiture). Elles ouvriront le jour précédent et resteront ouvertes jusqu'au jour suivant l'événement. Des tarifs de stationnement

préférentiels peuvent être appliqués afin d'inciter les riverains à laisser leur voiture dans l'aire de stationnement pendant toute la journée. Les détails sont à convenir avec l'(les) opérateur(s) de l'aire de stationnement.

INFORMATION ET COMMUNICATION

Tous les outils de communication sont disponibles gratuitement sur www.mobilityweek.eu. Vous serez tenu informé des dernières nouvelles via la lettre d'information en ligne de la SEMAINE-**EUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** et les médias sociaux suivants:

- www.facebook.com/EuropeanMobilityWeek
- <https://twitter.com/mobilityweek>
- www.youtube.com/user/europeanmobilityweek
- www.flickr.com/photos/europeanmobilityweek

Outre le présent guide, les ressources ci-après sont disponibles en ligne (certaines le sont aussi en version papier):

- Lignes directrices thématiques
- Brochure
- Prospectus
- Vidéo de la campagne
- Charte
- Guide des meilleures pratiques
- Boîte à outils de communication, y compris les directives visuelles et les principaux visuels (illustrations, logo, modèles, etc.)

Tout le matériel de communication est disponible en anglais et peut être traduit et adapté par les coordinateurs nationaux. Les lignes directrices thématiques, le prospectus, la vidéo de la campagne et le présent guide sont disponibles dans 22 langues officielles de l'UE.

Les coordinateurs nationaux sont invités à développer d'autres outils. L'expérience des années précédentes a montré que le dossier de presse présentant la SEMAINE**EUROPÉENNEDELA-MOBILITÉ** ainsi que les activités organisées au niveau national, et consacrant une page à chacune des villes partenaires, était un outil très utile.

Information et communication au niveau local

Les autorités locales doivent fournir plusieurs outils pour communiquer au public des informations détaillées sur la SEMAINE**EUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**. Afin d'assurer une synergie au niveau européen et de donner aux citoyens l'impression de faire partie d'un mouvement mondial, il importe que les communications imprimées et en ligne portent l'identité visuelle représentant la SEMAINE**EUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**.

Et surtout, il est essentiel d'avoir une communication cohérente et de transmettre des messages simples afin que les groupes définis comme cibles puissent reconnaître la SEMAINE**EUROPÉENNE-DELAMOBILITÉ**.

Médias sociaux

Les médias sociaux tels que Facebook, Twitter, YouTube, Vimeo, Flickr, Instagram, LinkedIn, etc. nous permettent d'entrer en contact direct avec des milliers de personnes et de promouvoir nos activités. Lors de l'utilisation des médias sociaux, tenez compte des recommandations ci-après:

- Partagez du contenu susceptible d'intéresser votre public.
- Si vous constatez une quelconque erreur, n'hésitez pas à la corriger mais de manière respectueuse. Veillez à distinguer les faits des opinions.
- Faites passer le message et engagez le dialogue. Parlez des réussites de partenaires, sympathisants ou collègues.
- Postez des commentaires sérieux et respectueux. Dans la mesure du possible, mettez en avant votre domaine d'expertise.
- N'envoyez pas de spam et ne postez pas de commentaires insultants.
- Vérifiez attentivement la qualité de tout ce que vous publiez. Vérifiez l'orthographe et revérifiez les liens. Si vous avez commis une erreur, reconnaissez-la et corrigez-la.
- En ligne, ne dites rien que vous n'aimeriez pas voir cité à la BBC, que vous n'aimeriez pas que votre mère vous demande ou que vous n'aimeriez pas devoir justifier auprès de votre patron.
- Ne vous engagez à aucune action à moins d'y être autorisé.
- Ne téléchargez pas et n'installez pas de logiciel trouvé via les réseaux sociaux.

Lettres d'information

Plusieurs lettres d'information adaptées aux différentes groupes cibles peuvent être envoyées avant la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**:

- Une lettre du maire à tous les habitants.
- Une lettre spécifique à chacun des groupes cibles plus sensibles (commerçants, entreprises, riverains de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures, etc.) afin de leur transmettre des informations sur la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** et de les inviter à participer à son organisation.

Documents d'information

Pour informer les habitants à propos de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** et susciter un débat sur la mobilité urbaine, l'accessibilité et la sécurité, il sera indispensable de préparer et distribuer:

- Un document de synthèse présentant les aspects techniques de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**. Ce document sera distribué dans tous les espaces publics avant et pendant l'opération.
- Un supplément ou un numéro spécial du bulletin municipal.
- Des documents spécifiques à l'intention de différents groupes cibles.
- Un dossier à destination de la presse locale, qui sera distribué lors d'une conférence de presse environ une semaine avant la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ**.

Communication interne

Pour une communication interne efficace, il faut:

- Impliquer les employés municipaux dans l'organisation de la **SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ** afin de garantir sa réussite.

- Permettre aux employés municipaux de participer à la promotion de la SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ et des nouvelles formes de mobilité urbaine.
- Inciter les membres du personnel à utiliser davantage les moyens de transport durables à l'avenir.
- Lancer un plan de déplacement domicile-travail écologique, notamment pour les employés municipaux.

Mobilisation du personnel municipal

De nombreux employés seront mobilisés (à titre volontaire si possible) pour répondre au téléphone, fournir des informations (stewards, hôtesse, etc.), surveiller l'accès à la(ux) zone(s) interdite(s) aux voitures et aux aires de stationnement durant la journée sans voiture, gérer les activités proposées, etc.

Plan interne en faveur de la mobilité

Outre leur participation à l'organisation de la SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ, les services municipaux doivent montrer l'exemple. À ce titre, il faut les encourager à prendre part aux activités organisées dans le cadre de la SEMAINEEUROPÉENNEDELAMOBILITÉ. Un plan interne en faveur de la mobilité peut être défini et des réunions préparatoires organisées à cette fin. Des contacts peuvent être établis avec le réseau de transport public, de même qu'avec les services de location de vélos, en vue d'assurer la disponibilité de modes de transport alternatifs. Il convient d'accorder une attention particulière aux plans de mobilité des écoles ou des entreprises.

SUIVI ET ÉVALUATION

Les autorités locales doivent assurer un suivi, pas seulement au cours de cette semaine, mais tout au long de l'année, afin de tirer les enseignements de cette expérience. Ce suivi doit notamment porter sur la répartition modale, le flux de la circulation, la qualité de l'air, le bruit et l'avis du public.

Flux de la circulation et utilisation des transports publics

Les éléments ci-après doivent être évalués au sein et en dehors de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures: nombre d'utilisateurs des transports publics, circulation automobile, cyclistes, piétons et utilisation des aires de stationnement.

L'évaluation doit porter sur une période de plusieurs jours afin de pouvoir procéder à une analyse comparative. Les autorités locales en charge du réseau autoroutier et/ou du trafic urbain peuvent assurer un appui technique et logistique.

Qualité de l'air

Des capteurs fixes et mobiles peuvent être installés à l'intérieur et à l'extérieur de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures afin de mesurer la qualité de l'air sur plusieurs jours. Pour permettre des comparaisons valables, les mesures doivent être prises le même jour de la semaine, dans des conditions météorologiques similaires.

Il est recommandé aux villes qui ne possèdent pas d'équipement de mesure de la qualité de l'air de tenter de s'en procurer auprès de villes qui ne participent pas à la SEMAINE EUROPEENNE-DELAMOBILITÉ, ou de villes ayant à leur disposition plus d'équipements que nécessaire.

Bruit

Des équipements de mesure du bruit peuvent être installés à l'intérieur et à l'extérieur de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures afin de mesurer l'impact de la journée sur les niveaux de bruit. L'évaluation doit porter sur plusieurs jours afin de pouvoir procéder à une analyse comparative. Plusieurs organisations, par exemple les autorités locales en charge de la santé, peuvent fournir des conseils très utiles à ce sujet et apporter un soutien méthodologique.

Avis du public

Des enquêtes ciblées peuvent être menées auprès de différentes personnes:

- Habitants de la ville.
- Personnes se rendant dans la(les) zone(s) interdite(s) aux voitures.
- Riverains de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures.
- Commerçants de la(des) zone(s) interdite(s) aux voitures.
- Clients des commerçants.
- Personnes travaillant dans la(les) zone(s) interdite(s) aux voitures.

Il convient également d'encourager les commerçants à évaluer les paramètres ci-après:

- Le nombre de clients fréquentant les magasins situés dans la(les) zone(s) interdite(s) aux voitures.
- Le nombre de clients fréquentant les supermarchés situés en banlieue.
- Le chiffre d'affaires, en collaboration avec les chambres de commerce et d'industrie et les commerçants.

Les autorités locales peuvent également évaluer d'autres paramètres, en fonction du type d'action et de leurs attentes.



SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ

16-22 SEPTEMBRE 2017

